

# BULLETIN MUNICIPAL N° 2

Décembre 2001

Dans ce numéro :

<b>Le mot du Maire</b>	<b>1</b>
<b>Les fêtes</b>	
<b>L'état civil</b>	<b>2</b>
<b>Horaires de la mairie</b>	
<b>En cas de besoin</b>	
<b>Les permanences</b>	
<b>Les horaires des employés</b>	<b>3</b>
<b>La fourrière</b>	
<b>La maladie d'Alzheimer</b>	
<b>La vie de la commune</b>	<b>4</b>
<b>La vie de la commune</b>	<b>5</b>
<b>La communauté de communes</b>	
<b>Les travaux</b>	<b>6</b>
<b>Le syndicat mixte du Clain-Sud</b>	<b>7</b>
<b>La circulation du matériel agricole</b>	<b>8</b>
<b>La page sociale</b>	<b>9</b>
<b>La vie des associations</b>	<b>10</b>
<b>La vie des associations</b>	<b>11</b>
<b>La vie des associations</b>	<b>12</b>
<b>La vie des associations</b>	<b>13</b>
<b>La vie des associations</b>	<b>14</b>
<b>La vie des associations</b>	<b>15</b>
<b>Notre histoire locale</b>	<b>16</b>
<b>Le Bas-Bourg</b>	<b>17</b>



Le pont Arnaud

# Château-Garnier, demain !

## Le mot du Maire

Depuis neuf mois, le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions. Après une analyse de la situation de la commune, diverses actions ont été entreprises. Elles ont pour but :

- D'entretenir au mieux le patrimoine laissé par nos aînés (église, bâtiments communaux) et de maintenir en bon état la voirie
- D'apporter des services de proximité indispensables (garderie périscolaire...)
- De fournir des logements sociaux accessibles à tous et en bon état
- De soutenir les associations pour le bien de tous
- D'assurer le développement économique (projet « Au village de demain »).

Au cours de l'année 2001, les Castelgarniérois ont à nouveau montré leur dynamisme et leur sens de la solidarité à travers, entre autres, la Foire de la St-Maurice et le Téléthon. Je tiens ici à remercier sincèrement tous les bénévoles, qui oeuvrent avec abnégation toute l'année pour animer notre commune.

J'ai une pensée pour toutes les familles, pour qui l'année 2001 a été marquée par de terribles épreuves.

L'année 2002 commencera par l'accueil des nouveaux habitants le samedi 5 janvier, avec les vœux de la municipalité, où vous êtes tous conviés.

**En attendant, au nom de tout le conseil municipal, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et je vous présente tous mes meilleurs vœux pour l'année 2002.**

## Fêtes et animations

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
<b>Samedi 5 :</b> Vœux de la municipalité	<b>Samedi 2 :</b> A.G des Cyclos	<b>Dimanche 3 :</b> Loto AFN/Comité des Fêtes	<b>Samedi 6</b>	<b>Dimanche 5 :</b> Randonnées	<b>Samedi 8 :</b> Tournoi de Sixte
<b>Samedi 12 :</b> Assemblée Générale Eteurbeuil	<b>Dimanche 3 :</b> Loto de la Clique	<b>Samedi 16</b>	<b>Dimanche 7 :</b> Journées de l'amitié du Jumelage	<b>Gençéennes</b>	<b>Dimanche 9 :</b> 6ème Castelgarniéroise
<b>Samedi 19 :</b> Soirée Téléthon	<b>Samedi 16 :</b> Soirée Eteurbeuil	<b>Dimanche 17</b>	<b>Dimanche 14 :</b> Belote Aînés ruraux	<b>Mercredi 8 :</b> A.G Clique et banquet	<b>Samedi 15 :</b> Fête de la Musique
<b>Dimanche 20 :</b> A.G Plan d'eau avec banquet	<b>Dimanche 24 :</b> A.G Jumelage	<b>Vendredi 22</b>	<b>Samedi 20 :</b> Soirée USC Foot	<b>Dimanche 12 :</b> Pétanque Plan d'Eau.	<b>Dimanche 23 :</b> Banquet Chasse
<b>Dimanche 27 :</b> Belote Cyclos/		<b>Samedi 23 :</b> Théâtre	<b>Samedi 27 :</b>		<b>Dimanche 30 :</b> Fête des Ecoles.
		<b>Samedi 30 :</b> Ouverture de la pê-			

## *L'état civil du 2ème semestre*

### **Décès**

- HEBRAS Yann : 13.07
- TROMAS Ophélie : 13.07
- BERNARD Marcel : 07.08
- ROY Marc : 24.09
- GOUJON Marcel : 08.10

### **Décès Maison de retraite**

- PASQUET née WEYLAND Léonie : 17.07
- GIBES née OLEJNICZACK : 23.08
- BAILLARGEON Marie : 27.09
- FOURQUET née GUY Madeleine : 20.11
- MOINET Marcel : 25.11
- FOURETIER Pierre : 04.12

### **Publication de mariage**

M. RESSEGAND J.Marc et BOURDIN Elisabeth  
le 22. 12 .

## *Les heures d'ouverture de la Mairie*

A COMPTER DU 01/01/2002 (Passage aux 35 H)

LUNDI : fermé le matin - 13h30 à 16h30  
MARDI : 8h00 à 12h00 & 13h30 à 16h30  
MERCREDI : 8h00 à 12h00 & 13h30 à 18h00  
JEUDI : non ouvert au public -13h30 à 16h30  
VENDREDI : 8h00 à 12h30 - fermé l'après-midi  
1<sup>er</sup> SAMEDI DU MOIS de 10h00 à 12h00

## *En cas de besoin*

Lorsque la Mairie est fermée, et en cas de besoin, le téléphone de la Mairie (**05 49 87 80 11**) est mis sur répondeur; celui-ci vous indique les personnes que vous pouvez contacter avec leurs numéros de téléphone:

- François AUDOUX : 05 49 87 87 40
- Claudine CHEVAIS : 05 49 87 85 60
- Huguette LEOBET : 05 49 87 86 25
- Claude BERNARDIE : 05 49 87 87 88
- Jean VIGNAUD : 05 49 87 82 62 .

## *Permanences*

- Mardi de 10 h 30 à 12 h 00 : M. AUDOUX
- 2ème et 4ème mercredi de 10 h 30 à 12 h 00 : Mme CHEVAIS
- 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h 00 : Mme LEOBET
- 1er et 3ème vendredi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h 00 : M. VIGNAUD
- 2ème et 4ème vendredi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h 00 : M. BERNARDIE

## *Horaires des employés communaux (35 h à partir du 01/01/02)*

### **M. ROUET Michel :**

- Horaires de la Mairie (ci-contre)
- Transport scolaire le lundi, mardi et jeudi soir

### **M. LUCQUIAUD Thierry et M. THOMAS J. François (Hors période scolaire) :**

- Du lundi au vendredi : 8 h à 12 h & 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi → 16 h 30)

### **M. THOMAS J. François (période scolaire) :**

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7 h 30 à 12 h & 13 h 30 à 17 h 30
- 1 mercredi sur 2 : 8 h à 12 h & 13 h 30 à 17 h 30

### **M. MESRINE René :**

- Lundi : 13 h 30 à 17 h 30
- Mardi, mercredi et vendredi : 8 h à 12 h & 13 h 30 à 17 h 30

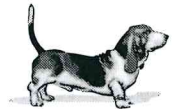
### **Mme LEBOUCHER Murielle (période scolaire)**

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 16 h 30 à 19 h 30 et mercredi 15 h 30 à 19 h.
- Hors période scolaire 5 h 30 / semaine

### **Mme SAUZE Sandrine (période scolaire)**

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7 h 30 à 12 h 15 & 12 h 50 à 17 h 30
- + 16 h avant la rentrée et 16 h après la sortie des classes.

## *Ouverture d'un service de fourrière*



Un service de fourrière a été organisé par la Communauté de Communes afin d'éviter les abandons sauvages de chiens. *L'association KOLYMA*, Les Pommeraies 86160 BRION (Tél : 05 49 36 05 78) prend en charge ce service suivant les modalités suivantes :

- *Accueil du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 du mois d'avril au mois de décembre* -
- *Sur rendez-vous de janvier à mars*
- Pour tout dépôt de chien, *la personne déposant l'animal devra être muni d'un récépissé avec cachet et signature de la mairie mentionnant la date et le lieu de récupération de l'animal et le type de chien.*

## *Informations sur la maladie d'Alzheimer (et troubles apparentés)*

Sur le Sud Vienne, au cours du printemps 1999, s'est formé une commission de gérontologie avec comme animateur M. Maudet J. Claude représentant la caisse AVA et pour responsable de la coordination Mme Lebrun Jacqueline de la DISS.

Participent à cette commission des délégués de la DISS, ACCOR, PRESENCE VERTE, MSA, AINES RURAUX, CRAMCO, ADMR, L'APEF, L'ADAPA ... avec l'aide de Mme Partenay Nicole de l'association VIENNE ALZHEIMER.

**Le but de cette commission est de créer un accueil de jour dans le Sud Vienne afin de soulager les familles au moins une journée par semaine.**

L'accueil de jour s'effectuerait dans le cadre d'une prise en charge à la journée avec des propositions d'activités diverses occupationnelles, tout en disposant d'un service de restauration et d'un lieu de repos et de détente.

*Pour ce fait, il nous serait indispensable de connaître vos besoins. Si vous êtes concernés par ce projet, vous pouvez contacter Mme PARTENAY (tél : 05 49 37 20 08) ou Mme LEOBET Hugnette (05 49 87 86 25).*

## La vie de la commune

Tarif de location de la salle des fêtes et du matériel au 1/01/02

Responsable : M. BONNIN

OBJET DE LA LOCATION	TARIF AVEC CHAUFFAGE	TARIF SANS CHAUFFAGE
<b>BAL, BANQUET</b>		
- Association de la commune	60 €	45 €
- Association autre	155 €	140 €
<b>REUNION, VIN D'HONNEUR</b>		
- Association de la commune	16 €	10 €
- Association autre ou privé	80 €	65 €
<b>REPAS PRIVE (1 journée)</b>		
- Habitant de la commune	125 €	100 €
- Habitant hors commune	165 €	140 €
<b>MARIAGE (2 journées)</b>		
- Habitant de la commune	200 €	155 €
- Habitant hors commune	230 €	195 €
<b>MATERIEL</b>		
- Table	1,25 €	
- Chaise	0,25 €	

### Garderie périscolaire

La garderie périscolaire est ouverte de 7 h 30 à 9 h 15 la matin et de 16 h 30 à 17 h 30 le soir.

Elle est payante (4 F la 1/2 heure soit 0,60 €) de 7 h 30 à 8 h 30 et de 17 h à 17 h 30. Toute demi-heure entamée est due.

L'école fermant ses portes à 17 h 30 précises, les parents doivent reprendre leurs enfants avant ce délai.

### Salle de réunion

La salle utilisée jusqu'à maintenant par le 3ème Age et située dans la Maison des Associations (à côté de l'école) est mise à la disposition des associations pour les réunions d'une quinzaine de personnes. Cette salle sera rénovée au cours de l'année 2002.

Les clefs sont à la disposition des présidents d'associations au secrétariat de la Mairie ou chez M. Christian BONNIN en cas de fermeture de cette dernière.

### Location des terres communales

Toutes les terres mises en location ont trouvé preneur.

### Plan d'intervention des secours (SDIS)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne a procédé à la révision de son règlement opérationnel.

L'objectif de cette révision est, entre autres, de donner une réponse la plus rapide possible en fonction des centres de secours et en faisant un découpage au lieu-dit et non plus à la commune.

Dans ce cadre, des modifications sont envisagées sur notre commune et vous trouverez ci-dessous la liste des lieux-dits en fonction du centre de secours concerné en 1er appel :

- **Centre de secours de Charroux** : Maisonneau - La Gadelière - Le Bois de Laleu - Lallier - Boisneau - Champnoir - La Folatière - Le Château d'eau - D 100 - D 28.

- **Centre de Gençay** : Le bourg de Château - Garnier et tous les autres lieux-dits.

### Les jours d'ouverture de la déchetterie

La déchetterie mobile est présente à Château - Garnier sur le terrain de l'alambic le 2ème samedi & dimanche de chaque mois.

A Gençay (La Liardière, Site du Poirier Vert, tél : 05 49 43 20 75), la déchetterie est ouverte le lundi, mercredi, samedi :

- de 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 30 l'hiver

- de 9 h à 12 h / 14 h 30 à 18 h 30 l'été.

## *La vie de la commune*

### *Notre projet : Au Village de Demain.*

Depuis plusieurs mois, un comité de réflexion constitué d'élus de Château-Garnier, de la communauté de communes et de membres de l'association EDEN a travaillé sur un projet intitulé : « Au village de demain ».

L'objectif principal est la mise en pratique des énergies renouvelables, les plaquettes de bois en particulier, mais aussi l'éolien, le solaire, la géothermie (...) à travers des applications économiques viables.

Différentes entreprises sont intéressées pour s'implanter dans ce complexe et le projet entre désormais dans la phase concrète d'étude de faisabilité.

Environ 13 hectares de terres communales viennent d'être libérés route de Gençay, afin de constituer une zone d'activité économique. Ces terrains vont être rachetés par la Communauté de Communes du Pays Gencéen, maître d'ouvrage du projet.

Actuellement sont prévues les implantations :

- D'entreprises horticoles
- D'une entreprise de production de plaquettes de bois
- D'une éolienne

D'autres entreprises ou activités sont en cours d'étude.

Parallèlement à ce projet qui est mené conjointement avec le Pays Gencéen, la commune de Château-Garnier étudie la possibilité de mettre en place une chaudière collective, qui pourrait desservir les bâtiments communaux, l'église et éventuellement des particuliers ou collectivités (maison de retraite).

---

## *La vie de la communauté de communes*

La communauté de communes du Pays Gencéen a été créée en Janvier 1997.

Toutes les communes du canton de Gençay, sauf Usson -Du -Poitou, sont membres de la communauté.

Les délégués de notre commune sont F. AUDOUX et H. LEOBET (Suppléants : C. CHEVAIS et C. BERNARDIE).

### *Le nouveau bureau*

Suite aux dernières élections municipales, le bureau de la communauté de communes est constitué :

- Président : Moïse BAUDIFFIER
- 1er vice-Président : Françoise PASQUIER
- 2ème vice-Président : Jean CRESPIER
- 3ème vice-Président : Mauricette CHEVRIER

### *Les compétences transférées à la communauté*

#### *En fonctionnement :*

- Le ramassage scolaire
- Le fonctionnement des écoles : fournitures scolaires, sorties éducatives hors communauté, informatique, déplacements des classes vers piscine et gymnase
- La collecte et le traitement des ordures ménagères
- Le transfert des charges syndicales (collège, service d'incendie et de secours, perception)
- L'équipement informatique des mairies
- L'aide à la voirie communale
- L'aide au fleurissement des communes

#### *En investissement*

- L'environnement et le cadre de vie  
Informations extérieures (panneau d'information), informations intérieures (mise sur informatique du cadastre et des plans de réseaux prévue en 2002-2003)
- Le développement économique avec les opérations relais.

## Travaux de voirie

Il a été décidé sur le 1er semestre 2002, l'entretien des chemins ruraux suivants :

- Chemin rural de la Beloterie pour un devis d'un montant de : 44 490 F H.T
- Chemin rural de Piamé à la Pigerie pour : 71 550 F H.T
- Chemin rural du Petit Chabanne pour : 36220 F H.T
- Chemin rural de Lavaux pour : 9060 F H.T.



Ce programme fait suite à celui effectué le 2ème semestre 2001, auquel a été attribué une dotation globale d'équipement à hauteur de 30 % du montant H.T.

D'autres travaux seront programmés et feront l'objet d'une demande de subvention (D G E) avant le 31 janvier 2002.

Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire de la communauté de communes pour la voirie communale, la rue allant du Bas-Bourg à la Roche sera remise en état pour environ 47 000 F.

### Rempierrement des chemins

Les matériaux calcaires pour l'entretien des chemins, environ 200 Tonnes, ont été livrés fin novembre.

L'ensemble des chemins seront servis, sachant que des besoins importants sont nécessaires sur certains. La collaboration des riverains sera fortement appréciée. Cette aide nous permettant d'intervenir sur une plus grande longueur.

## Les travaux des bâtiments

- **Sacristie** : Les travaux de couverture ne sont pas effectués à ce jour par manque de temps d'un artisan. Ils doivent être réalisés prochainement
- **Cantine** : Pendant les vacances scolaires, les peintures ont été effectuées par les employés communaux
- **Garderie** : Le dossier a été transmis aux différents services concernés. Les travaux doivent être réalisés avant septembre 2002.
- **Poste** : Les gouttières ont été changées et la toiture réparée pour un montant de 15.116,76 F
- **Castel** : Une partie de la toiture a été réparée suite à la tempête de décembre 99. L'autre partie est en cours de réalisation
- **Presbytère** : Suite au départ des 2 locataires, les deux logements du rez-de-Chaussée ont été entièrement rénovés (rabaissement des plafonds, VMC, peintures, revêtement de sol, chauffe-eau) pour un montant de 49500 F (une subvention de 17135 F environ a été accordée).
- **Salle de réunion** : Une nouvelle salle va être aménagée dans le bâtiment des associations, en accord avec le Club des Aînés qui utilisait jusqu'alors cette pièce, pour des réunions jusqu'à 20 personnes, après réservation auprès du secrétariat de Mairie.
- **Salle des Fêtes** : Les rideaux de scène vont être remplacés, ainsi que leur mécanisme (tissu anti-feu).



## Le syndicat mixte du Clain-Sud

L'entretien des cours d'eau n'étant plus assuré comme autrefois, la végétation des rivières se développe d'une manière anarchique et finit par créer des problèmes importants.

Ce phénomène parfaitement visible pour le CLAIN et ses affluents, de Pressac à Voulon, avait déjà été traité il y a quelques années sous l'égide de Communauté de Communes de la Région de Couhé.

Or, l'Agence de l'Eau exigeant en contrepartie de ses subventions, la création d'une structure pérenne pour l'entretien et la restauration du Clain et des affluents, en continuité de ce qui avait déjà été réalisé, la nécessité de constituer un Syndicat s'est faite jour rapidement. Celui-ci, crée par la volonté politique des élus des 19 communes riveraines du Clain et de ses affluents est dénommé « Syndicat mixte du Clain-

	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Communauté de la Région de Couhé	8	8
Communauté du Pays Charlois	3	3
Commune de Champagné St-Hilaire	2	2
Commune de Château-Garnier	2 (C. BERNARDIE et J. GUINAULT)	2 (J. ROUET et T. BACHELIER)
Commune de Joussé	1	1
Commune de Mauprévoir	3	3
Commune de Payroux	1	1
Commune de Pressac	2	2
Commune de St Martin-L'Ars	1	1
Commune de Sommières du Clain	2	2

Sa création a été officialisée par l'arrêté préfectoral N° 2000/SPM/177 du 13/12/2000, et la composition de son bureau est la suivante :

- *PRESIDENT : M. Patrick PELLERIN*
- *1er VICE-PRESIDENT : M. Camille SAVIN*
- *2ème VICE-PRESIDENT : M. François DE LAUZON*
- *MEMBRES DU BUREAU : MM. André SENECHAUD, Lucien MINAULT, J.Pierre VION, Jacques GUINAULT.*

*Nota :* Il existe depuis plusieurs années le Syndicat Mixte du Clain Nord , qui opère de Vivonne à Châtellerault.

Le budget du Syndicat Mixte du Clain Sud est assuré entre autres, par les cotisations des adhérents, dont celle de Château-Garnier de 16120.04 F (2457.47 Euros) pour 2001, soit 5,12% de l'ensemble des cotisations.

Il reste à effectuer, sur le territoire de 6 communes, des travaux lourds pour un montant de 474 859,84 F (72391,92 E), dont pour notre commune la somme de 48796,80 F T.T.C (7439,02 E), soit 10,27% de l'ensemble du devis. Ces travaux sont subventionnés à 35 %.

Ces travaux se dérouleront sur les mois de mai et juin 2002 et seront exécutés par l'entreprise CHOGNOT S.A de Surgères, sous la responsabilité de l'équipe d'entretien du Syndicat dirigée par M. Anthony JOSSE, que certains riverains ont déjà rencontré.

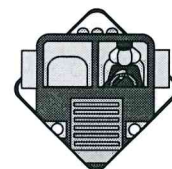
A ce sujet, il est bon de préciser que le Syndicat opérant sur des cours d'eau du domaine privé, a besoin d'autorisation pour accéder aux rivières sur lesquelles doivent avoir lieu des travaux bénéfiques pour tout le monde.

Nous ne manquerons pas d'avertir par écrit les personnes concernées et nous nous permettons d'insister pour que notre équipe d'entretien et l'entreprise CHOGNOT reçoivent le meilleur accueil.

## Informations sur la circulation du matériel agricole

Une mise au point sur la législation en vigueur nous a paru nécessaire, car nous méconnaissons souvent ce sujet.

### I. AGE ET PERMIS POUR CONDUIRE UN VEHICULE AGRICOLE



#### A. Pour un usage agricole

• **16 ans** : dispense du permis pour un tracteur ou engin attelé d'une remorque ou d'un matériel remorqué sans passager dont la largeur n'excède pas 2,55 m.

• **18 ans** : dispense du permis pour un tracteur attelé de plusieurs remorques avec des passagers dont la largeur est inférieure à 2,55 m.

#### B. Hors usage agricole

Lorsque les tracteurs agricoles ne sont pas utilisés pour des travaux agricoles, ou s'ils ne sont pas attachés à une exploitation agricole, à une entreprise de travaux agricoles ou à une CUMA, les conducteurs

TRACTEURS :	TRACTEUR SEUL	Attelé d'une remorque dont le PTAC n'excède pas 750 KG	Attelé d'une remorque dont le PTAC excède 750 KG
Jusqu'à 3500 KG de PTAC	Permis B	Permis B	Permis E (+B) si la somme des PTAC (tracteur + remorque) excède 3500 KG  Permis E (+ B) si le PTAC de la remorque est supérieur ou PV (à vide) du véhicule tracteur.
Dont le PTAC excède 3500 KG	Permis C	Permis C	Permis E (+C)

**Permis E** : Permis pour véhicules des catégories B, C, D attelés d'une remorque de plus de 750 KG

**Permis C** : Permis pour véhicules à marchandises de plus de 3500 KG

### II. LA CIRCULATION DES TRACTEURS ATTELES DE REMORQUES OU D'APPAREILS REMORQUES

La vitesse concernant un tracteur attelé d'une remorque, d'un outil traîné ou semi-porté est de 25 km/h.

Les remorques et appareils remorqués doivent, à compter du 01/03/99 pour les véhicules neufs et du 01/06/99 pour tous les véhicules en circulation, porter à l'arrière un disque 25 indiquant la vitesse.

### III. CHARGEMENT

Le chargement peut dépasser la largeur du véhicule sans excéder 2,55 m. Lorsqu'il dépasse de plus de 40 cm l'extrémité de la plage éclairante du feu le plus éloigné de l'axe médian, l'extrémité du chargement doit être signalée (le jour et la nuit) par un feu ou dispositif réfléchissant blanc vers l'avant et rouge vers l'arrière.

A l'avant, le chargement ne doit jamais dépasser l'aplomb du véhicule. A l'arrière, il peut dépasser de 3 m au maximum. Mais à partir de 1 m, il doit obligatoirement être signalé à son extrémité par un dispositif réfléchissant rouge et blanc homologué.



## La page sociale

### VOTRE RETRAITE

- **Ne manquez pas un rendez-vous important**
  - Pour limiter les risques de retard dans le traitement de votre demande de retraite, les Caisses doivent avoir en main le dossier complet en temps et en heure.
- **Aux alentours de 55 ans**
  - Vous allez en principe recevoir un relevé de carrière de votre caisse de sécurité sociale ( si non, demandez le), ce document constitue le mémoire de votre carrière salariée.
  - Si vous constatez des erreurs ou des oublis sur ce relevé (pour les périodes où vous étiez salarié (e) et avez cotisé), demandez un rectificatif à votre caisse en fournissant les justificatifs nécessaires (bulletins de salaires, attestations de chômage, contrats de travail, etc....)
  - **ATTENTION** : si vous avez cotisé à un autre régime que le régime général ( agriculteurs, commerçants, artisans, etc...), les périodes correspondantes à cette activité ne figurent pas sur le relevé de carrière. Dans ce cas, vous devez solliciter un relevé de carrière auprès de l'organisme concerné.
- **A partir de 57 ans**
  - Vous pouvez demander une évaluation de votre retraite complémentaire au « CICAS », Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale qui assure des permanences à la Mairie de Gençay 1 mardi par mois de 9H à 11H30 et à la Mairie de Civray tous les mardis de 13H30 à 16H30.
- **A 58 ans**
  - Vous pouvez demander une évaluation de vos droits à votre caisse de retraite (Sécurité Sociale, MSA, Caisses commerçants, artisans, etc...) en écrivant ou en vous présentant aux permanences de ces organismes.
  - **RAPPEL** : la retraite est attribuée à 65 ans seulement, seules les personnes pouvant justifier de 40 années de cotisations peuvent faire valoir leurs droits dès 60 ans, de même que certaines situations exceptionnelles permettent de faire valoir les droits avant l'âge de 60 ans (s'adresser aux Caisses concernées).
- **Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez vous adresser à la Mairie.**

#### ASTUCES

Pour convertir plus facilement les prix :

Du franc à l'euro :

Prendre le prix en Francs, ajouter la moitié et diviser le tout par 10.

De l'Euro au franc :

Prendre le prix en Euros, multiplier par 20 et diviser par 3.

#### L'EURO (€) EST LA...

La monnaie unique européenne sera mise en circulation dans 15 jours environ. Ce changement va nous obliger à nous constituer une nouvelle échelle de valeurs de nos achats.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, douze pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal) utiliseront la même monnaie. Pour des raisons plus politiques qu'économiques, le Royaume Uni et le Danemark n'ont pas souhaité passer à l'Euro.

Pour convertir les francs en Euros, il faut diviser le montant en F par le taux de conversion légal (6.55957) et pour convertir les Euros en francs, il faut multiplier le Montant en Euros par le taux de conversion.

Quelques exemples : La baguette de pain (4,30 F) vaudra 0,66 €, un timbre (3 F) 0,46€ Un litre de lait (4,50 F) 0,69 €, un journal (5,10 F) 0,78 €.

**ATTENTION** : vous pourrez payer vos achats en francs jusqu'au 17 février 2002, débarrassez vous de ceux-ci, si possible, avant cette date pour éviter toute confusion.

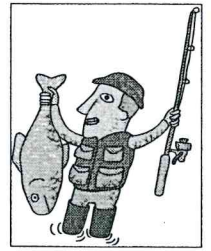
H. LEOBET

# La vie des associations

## L'association de pêche : LE BEAU GARDON CASTELGARNIEROIS

COMMUNIQUE DU NOUVEAU BUREAU : Elections du 06/07/2001

PRESIDENT : Christian BONNIN  
 VICE-PRESIDENT : J.Jacques MOINEAUD  
 SECRETAIRE : Joseph COLLIN  
 TRESORIER : André BARRIE



Le bureau invite tous les pêcheurs de la commune à prendre en priorité leur carte de pêche à Château-Garnier, afin de redresser la trésorerie pour continuer à mettre du poisson dans le Clain .  
 Prévisions 2002 : Truites, gardons et tanches.

C. BONNIN

## LE COMITE DES FETES

Le dimanche 23 septembre a eu lieu notre désormais traditionnelle FOIRE DE LA SAINT MAURICE.

Pour ses cinq ans d'existence à travers sa 6<sup>ème</sup> édition, nous avons invité les personnalités régionales et départementales en plus des Maires des communes de la Communauté de Communes du Pays Gencéen et des communes voisines.

C'est ainsi que nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur le Président RAFFARIN accompagné de Mme CLISSON et de M. FLOREK, conseillers régionaux, notre député, M. LEPERCQ et pour sa première visite dans l'arrondissement, M. le Sous Prefet Jean-Yves LE MERRER.

De nombreuses personnalités du Sud-Civraisien étaient également présentes pour inaugurer cette 6<sup>ème</sup> édition et découvrir au fil des stands :

- des métiers de bouche ( 12 exposants)
- métiers d'art (13 exposants)
- collections (3 exposants)
- vide-greniers - brocante (12)
- divers (5)
- forains (6)
- et animations diverses (3)

La visite s'est terminée par un vin d'honneur servi par notre groupe folklorique « L'Eteurbeuil » et les différentes allocutions prononcées ont été reprises longuement par la presse régionales dans les jours suivants.

La journée s'est poursuivie par le déjeuner sous chapiteau, la prestation du MUSICO ORCHESTRA en alternance avec les narrations historiques de l'EPICIER D'HIER Daniel COUVREUR.

Les différentes animations, tout au long de la journée ont mobilisé animateurs et spectateurs jusqu'à la fin de l'après midi où les résultats ont été proclamés.

Un regret malgré tout, celui de n'avoir pu faire plaisir à nos petits amis car le manège enfantin ne s'est pas présenté et les organisateurs ont été trop tardivement prévenus pour pouvoir pallier à cette défaillance.

En conclusion de cette journée animée, je voudrais, au nom du Comité des Fêtes remercier très vivement toutes les personnes qui ont œuvré pour que cette fête soit une réussite, et souhaiter à tous une bonne année 2002.

C. BERNARDIE

## La vie des associations

### LE GROUPE FOLKLORIQUE L'ETEURBEUIL

#### 1. LES ACTIVITES DU GROUPE

En 2001, nous avons effectué **trois sorties locales** (Brégoux, Montchandy et Payroux), ce qui à notre sens est insuffisant et en dit long sur le problème actuel des demandes sur lequel nous allons revenir.

Le groupe s'est également joint au Comité de Jumelage pour **un voyage en Autriche** du 27 avril au 1er mai 2001. Cet échange qui était placé dans le cadre du pacte d'amitié signé par le Comité de Jumelage avec nos amis allemands, autrichiens et italiens laisse un très bon souvenir à l'ensemble des participants...

Le groupe se réjouit du net **accroissement de l'effectif** avec l'arrivée des jeunes de Château-Garnier. Le groupe compte aujourd'hui environ 30 membres, ce qui est intéressant et devrait nous permettre d'envisager autre chose.

Malheureusement, avec seulement deux musiciens, nous sommes en délicatesse avec Sainte Cécile et il nous faut impérativement résoudre ce **problème de musique**. Nous venons de faire paraître des annonces pour un recrutement mais le passé nous a montré peu de réussite en la matière. Bien que ne donnant pas entière satisfaction, la solution réside pour l'instant dans un bon enregistrement mais ceci a un coût car il nécessite un équipement en matériel. L'idéal serait d'avoir 5 à 6 musiciens ( accordéons, violons et clarinettes) de façon à permettre à chacun plus de liberté.

*S'il y a des musiciens de ce style à Château-Garnier, nous les invitons à nous rejoindre..*

**Côté animation locale**, l'Eteurbeuil a participé à sa façon à la fête de la Saint Maurice en préparant et en servant le vin d'honneur en costumes de folklore. Nous allons également nous joindre aux Cyclos comme chaque année pour le Téléthon.

**La manifestation de folklore international**—pourtant de haute tenue en regard à la qualité des groupes sélec-

tionnés depuis sa première édition—a malheureusement due être abandonnée pour des considérations purement financières et c'est bien regrettable. **Le constat : Un manque d'affluence.**

Pour produire ce genre de prestations à Château-Garnier, notre budget, qui était pourtant réduit à son minimum, était toutefois important par rapport aux possibilités des organisateurs. Tout d'abord, il n'était pas question de faire courir des risques aux associations locales qui avaient eu la sympathie de se joindre à nous. Et puis le plus gros risque qui était pris par l'Eteurbeuil était démesuré par rapport au peu d'intérêt du public.

Il faut savoir que cette manifestation ne bénéficiait d'aucune subvention en dépit d'une demande adressée au Pays Civraisien il y a deux ans (Pays que le groupe représente ici et ailleurs chaque année depuis 42 ans !!!) et qui a essuyé un refus. Notre seul soutien est venu des commerçants, artisans et prestataires locaux et indirectement, de la Commune et de la Communauté de Communes.

**Nous en profitons pour leur adresser à tous nos plus vifs remerciements.**

#### 2. UTILISATION DE LA SALLE PAROISSIALE

Une convention a été récemment passée avec la commune pour fixer les conditions d'utilisation de la salle paroissiale par les enfants de l'école suite à une demande des institutrices. Hormis l'Eteurbeuil, la salle est utilisée actuellement par les écoles, le Lu-do-bus et par le secteur paroissial (messes le cas échéant) ainsi que pour d'éventuelles réunions associatives. En accord avec le conseil municipal, il a été décidé pour l'instant de ne plus mettre la salle à disposition en dehors des cas définis ci-dessus pour les raisons suivantes :

- manque de sécurité conjugué à la proximité de l'église
- manque de commodité en raison de l'absence de toilettes

- nécessité de programmer des travaux de remise en état.

#### 3. DES PROJETS

Concernant notre **participation à la vie locale**, nous envisageons l'organisation d'un spectacle en salle dans l'hiver avec des groupes extérieurs.

D'un point de vue activité, les constats évoqués ci-dessus nous ont amenés à une analyse : **Le nombre décroissant des demandes de sorties et l'arrêt obligé de la fête folklorique ne traduisent ils pas une certaine lassitude voire une désaffection actuelle des gens pour le folklore sous cette forme là ?**

On constate en réalité assez peu de sollicitations à proximité et ceci est probablement lié au fait que les gens nous ont trop vu au cours des deux dernières décennies. Parallèlement à cela, les demandes éloignées débouchent souvent sur un refus au motif que le coût de transport est trop élevé.

Il faut tirer des enseignements de tout cela et face à ces problèmes, nous menons actuellement une profonde réflexion qui devrait déboucher sur une nouvelle approche et une nouvelle organisation de nos activités. L'idée générale serait de maîtriser davantage les spectacles en les programmant longtemps à l'avance et en associant pour partie autre chose que le folklore. Basée plutôt sur des échanges inter-groupes, l'activité sous cette nouvelle approche permettrait de voyager un peu et intégrerait le développement de missions culturelles enrichissantes. Parallèlement à cela, des projets en partenariat avec d'autres organisations locales sont à l'étude.

Des propositions sur ces deux aspects vont être faites très prochainement et le résultat de cette réflexion sera présenté lors de notre assemblée générale qui aura lieu en début d'année prochaine et à laquelle vous serez tous conviés.

En attendant, l'Eteurbeuil souhaite de bonnes fêtes à tous les Castelgar-niérois.

J.P MESMIN

## *La vie des associations*

### L'UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE LA VIENNE DE CHÂTEAU-GARNIER

Suite à des modifications statutaires nationales, l'UNC-AFN Groupe Poitevin section de Château-Garnier est devenue « UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE LA VIENNE DE CHATEAU-GARNIER », association N° 0862003428 INSCRITE AU Journal Officiel sous le N° 7947.

Le nombre d'adhérents étant actuellement de 32, le bureau est composé comme suit :

- Président : Jacques VETAULT
- Vice Président : Gilles CHEVAIS
- Secrétaire : Hubert LELONG
- Secrétaire adjoint : Jean VIGNAUD
- Trésorier : André DELAGE
- Trésorier adjoint : Michel MAGNAN
- Membres : Roland BREVET, René DUTHILLEUL et Jean-Marie TABARIN
- Portes drapeau : Christian BONNIN et Henri HELIAS

Dans la mesure du possible, nos drapeaux accompagnent les dépouilles mortelles de nos compagnons décédés dans les communes environnantes.

Notre association fait partie du Secteur 6 UNC de la Vienne.

• *Nos activités :*

- le 4 mars 2001 : loto avec le Comité des Fêtes
- le 10 juin 2001 : Congrès Départemental à Dangé-St Romain au cours duquel ont été décorés Jules RAGOT (valeur militaire avec étoile de bronze), Gilles CHEVAIS et Jean MATHIEU (Croix du combattant) et Jacky TINGAULT (titre de reconnaissance de la Nation)
- le 16 octobre 2001 : anniversaire du dépôt du soldat inconnu à Notre Dame De Lorette à PAYROUX avec la plus grosse participation de Château-Garnier pour le Secteur 6 avec 35 participants.
- Le 1<sup>er</sup> novembre 2001 : Quête au profit du Souvenir Français où il a été recueilli la somme de 680 F (merci aux donateurs).
- Le 10 novembre 2001 : Messe pour la paix avec la participation de nos drapeaux
- Le 11 novembre : défilé au Monument aux Morts

La prochaine réunion du Secteur 6 aura lieu à Château-Garnier au mois d'avril prochain.

H. LELONG ET J. VETAULT

---

## L'A.D.M.R

L'A.D.M.R est là pour aider.

*Vous êtes âgé, handicapé, malade, vous avez besoin d'aide.*

*Le ménage, l'entretien du linge, la cuisine, les courses sont difficiles à assumer. Une aide à domicile peut vous décharger de toutes ces tâches et vous seconder de façon efficace et chaleureuse.*

L'A.D.M.R effectue toutes les démarches administratives auprès des caisses de retraite ou autres organismes concernés pour la constitution des dossiers.

Les bénévoles et le personnel de L'ADMR sont à vos côtés pour vous aider, n'hésitez pas à nous appeler.

Pour tout renseignement :

- ⇒ Edwige MONTFRONT : 05 49 87 87 91
- ⇒ Andrée URBAIN : 05 49 87 80 74
- ⇒ Huguette LEOBET : 05 49 87 86 25.

# La vie des associations

## LES CYCLOS



Les Cyclos, avec le concours de la municipalité, les écoles et des associations a organisé une manifestation au profit du **Téléthon**. Comme les trois dernières années, celle-ci a connu un réel succès. Plus de 70 000 F ont été recueillis les 7 et 8 Décembre et sont reversés à l' A.F.M.

Les Cyclos remercient tous ceux et celles, qui ont permis cette réussite.

***Nous en profitons pour vous informer que le 19 Janvier 2002 à 16 h 30 aura lieu notre assemblée générale suivie à 18 h du tirage de la tombola du Téléthon.***

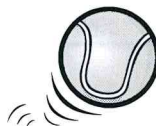
Par ailleurs, nous organiserons le 9 juin prochain une journée « Vélos et Marche ». Rendez-vous à tous !

Encore merci et à bientôt..

J.C CHASSAGNE

---

## LE TENNIS-CLUB



La saison tennistique vient de s'achever fin octobre avec l'édition des nouveaux classements des joueurs. Les jeunes issus de Château-Garnier et concourant désormais avec les équipes de Gençay ont été récompensés par leurs efforts.

L'école de tennis, nouvelle version avec le Club Junior, a fait quelques nouveaux adeptes chez les plus jeunes, en leur permettant de s'initier à de nouveaux sports. Pour la saison prochaine, le club compte se doter de nouveaux équipements d'animation.

Les hommes, eux se sont engagés dans un nouveau challenge en présentant leur équipe au championnat départemental de la Vienne. Ils comptent bien cette année gagner quelques rencontres. En tout cas, la bonne humeur règne !

Pour nous permettre d'encourager les jeunes à la pratique de sports pendant l'été, ***nous vous remercions de vous joindre à nous pour le concours de belote organisé avec les Cyclos le 27 Janvier prochain .***

C. CARZAN

---

## L'U.S.C



L'U.S.C remercie tous les commerçants et artisans de Château -Garnier pour leur participation dans la réalisation des calendriers de l'association. Nous remercions également tous nos fidèles supporters pour leur soutien permanent.

Nous vous souhaitons à tous une excellente année 2002 et vous donnons rendez-vous **le Dimanche 13 janvier à la Salle des Fêtes de Château -Garnier pour la galette des rois offerte par le club.**

U.S.C

# La vie des associations

## LA CANTINE



L'association des parents des élèves qui fréquentent la cantine scolaire regroupe trente cinq familles. Cinquante cinq élèves sont demi-pensionnaires.

La Cantine est gérée par une association qui réunit des parents, les personnes du corps enseignant et des membres du conseil municipal.

Comme chaque année, deux manifestations ont été organisées : un loto le 7 octobre et un concours de belote le 25 novembre. Ces 2 journées sont indispensables au bon équilibre du budget ; merci beaucoup à toutes les personnes qui ont apporté leur aide ou leur participation pour la réussite de ces 2 jours. Au cours de l'année scolaire, plusieurs repas à thèmes sont organisés pour développer le sens gustatif des écoliers et pour permettre aux enfants externes de connaître la cantine :

- octobre : un repas pendant la semaine du goût
- décembre : repas de Noël
- avril : repas de Pâques
- juillet : pique-nique le dernier jour de l'année.

Nous remercions Marylène ROUET pour la qualité de son travail, Murielle LEBOUCHER qui assure les remplacements et apporte son aide à tous les repas spéciaux, Sandrine pour son dévouement et Melle JOUANDEAU qui assume le poste de secrétaire, de trésorière et réalise l'approvisionnement en denrées alimentaires.

Merci aussi à tous les parents de permettre à leurs enfants de fréquenter le plus régulièrement possible la cantine pour faciliter la gestion des commandes et des frais de personnel.

Sylvie MIGNON

## L'ECOLE



Cette fin d'année 2001 va être marquée par plusieurs activités :

- La participation de l'école au Téléthon (vente de calendriers, couronnes, cartes de vœux préparés par les enfants)
- Une sortie au cinéma de Gençay le jeudi 13 décembre (GS, CP, CE, CM)
- L'arbre de Noël le samedi 15 décembre
- La visite à « La Rêverie » le vendredi 21 décembre
- La plantation d'arbres pour que l'arboretum reprenne vie

Heureux de voir leur école s'animer et s'ouvrir sur le monde extérieur, les enfants et le personnel enseignant remercient vivement ceux qui participent à la vie scolaire.

Joyeux Noël à toutes et à tous et meilleurs vœux pour l'année 2002.

La Directrice, Danièle JOUANDEAU

## LE PLAN D'EAU

Ouvert depuis 1978, le plan d'eau, à l'origine réservé à la pêche est devenu au fil des années, une aire de loisirs appréciée et très fréquentée l'été. En effet, la baignade et les autres activités drainent vers Château-Garnier de nombreux touristes attirés avant tout par le calme, le charme de la campagne et la convivialité.

L'ouverture de la pêche a connu son succès habituel avec une centaine de pêcheurs dont la plupart ont pris leur déjeuner sur place. Par contre, les 2 concours de pétanque et le concours de belote n'ont pas attiré les foules (qu'importe, nous recommencerons en 2002).

Comme chaque année, les bénévoles se sont mis au travail pour rénover le bungalow, les douches du camping et créer un jeu de quilles. 2 employés ont été embauchés pour assurer le service et l'entretien en juillet et août.

La saison s'est terminée dans la bonne humeur avec la pêche du petit étang d'alvinage et le repas au cours duquel nos anciens présidents et quelques autres membres très méritants se sont vu remettre « la médaille du Plan D' Eau ».

**Rendez-vous dès février 2002 pour le concours de belote et l'assemblée générale à laquelle toutes les personnes intéressées sont conviées.**

D. DUVERGER

# La vie des associations

## LE COMITE DE JUMELAGE

### ECHANGES CULTURELS

Lors du week-end du 1er Mai 2001, une délégation composée des membres du jumelage, de conseillers municipaux, est allée à Tragwein en Autriche pour la rencontre annuelle des trois pays signataires :

- Amonëburg (Allemagne)
- Tuoro Sul-Trasimeno (Italie)
- Tragwein (Autriche)

Nous avons assisté à la plantation de *l'Arbre de Mai* (fête traditionnelle autrichienne). Cette manifestation s'est déroulée avec la participation du groupe folklorique l' Eteurbeuil.

**La prochaine rencontre annuelle sera organisée les 5-6-7 avril 2002 par Château-Garnier.**

Jean VIGNAULT



*L'Arbre de Mai*

## LE PETIT THEATRE

La troupe se réunit à nouveau chaque vendredi dans la joie et la bonne humeur, afin de préparer leur prochain spectacle, où le rire sera assuré.

*L'association vous souhaite une bonne et heureuse année 2002 et vous donne rendez-vous le :*

- *Samedi 16 Mars*
- *Dimanche 17 Mars*
- *Vendredi 22 Mars*
- *Samedi 23 Mars* .

## L'A.C.C.A



La chasse aujourd'hui, compte beaucoup d'ennemis, qui en général ne connaissent rien au monde rural.

Qui mieux que les gens du terrain peuvent parler de cette activité qui prend une part importante dans la vie de tous les jours dans nos campagnes. Mais, il faut, cependant, que les chasseurs donnent une bonne image d'eux auprès du public.

Il nous faut changer certains comportements, la chasse cueillette, c'est terminé !

**Aujourd'hui sans gestion, il n'y a plus de chasse.** C'est pourquoi en septembre, je me suis investi dans un groupe de travail au sein de la Fédération afin d'élaborer en concertation avec des agriculteurs, des forestiers et des responsables de chasse privée, une chartre départementale de la qualité cynégétique pour le département de la Vienne. Je pense que le résultat de ces réunions sera mis en pratique pour la saison 2002-2003.

Je rappelle aux chasseurs que la volière à l'anglaise est gérée uniquement avec l'argent des manifestations que nous organisons, cet argent nous sert également à gonfler le budget de la mise en place de gibiers pour la saison; **n'oubliez donc pas de participer.**

Je remercie tous les non-chasseurs de leur présence aux différentes manifestations de l'année 2001 et les remercie d'avance pour leur participation en cette nouvelle année.

Je souhaite à tous les Castelnariens une très bonne année 2002.

Eric VETAULT.





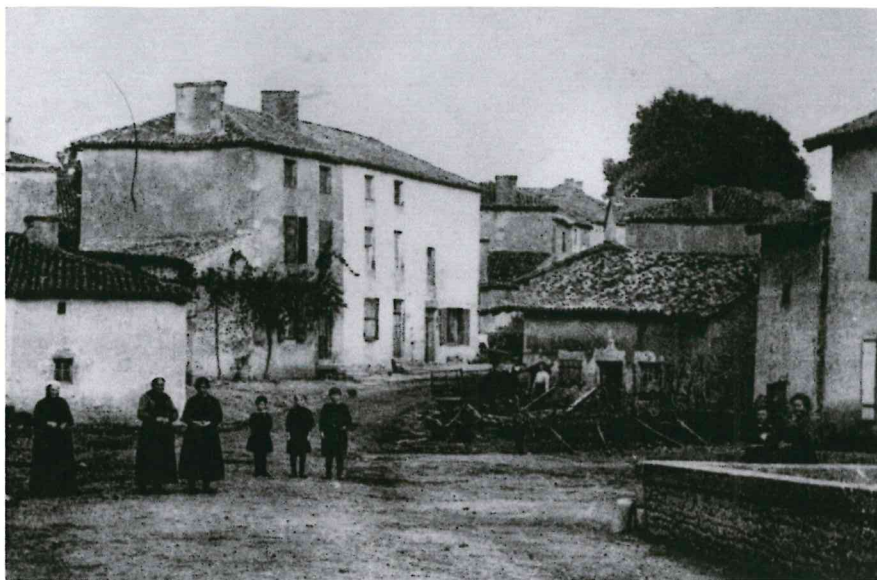
## Notre histoire : le bas-bourg au fil du temps.

### Le Bas-Bourg (vers 1910)

De gauche à droite :

- Mère Girard
- ? (qui la reconnaîtra ?)
- Armandine Chevais

*Les « pères » et « mères » utilisés ne sont absolument pas péjoratifs, mais sont des noms usuels .*

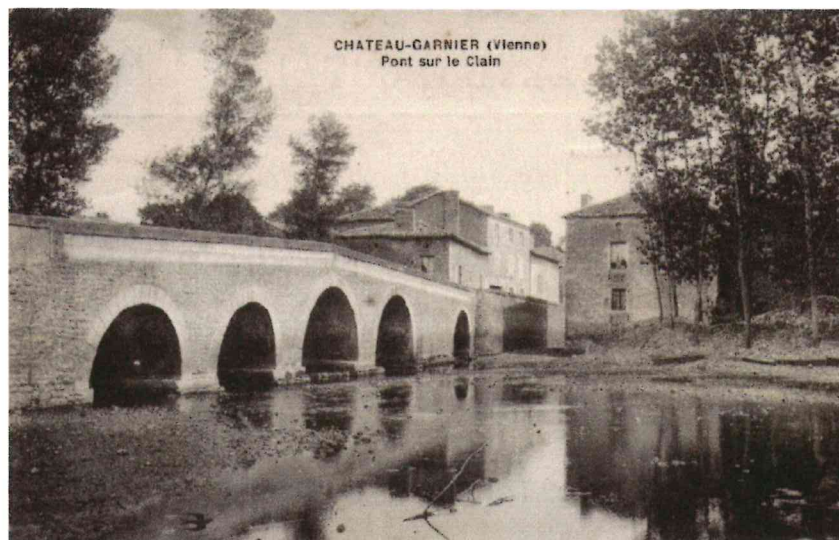


### La rue de la Poste (vers 1925)

De gauche à droite:

- |                                     |                           |
|-------------------------------------|---------------------------|
| <b>A la fenêtre :</b> Mme Guillot   |                           |
| Mère Neveu (sage-femme)             |                           |
| Père Berger                         | <b>Au fond à droite :</b> |
| Père Blanc                          | Joseph Guillot            |
| Lucie Dauger                        | Marcel Gavalet            |
| Germaine Patrier                    |                           |
| Berthe Fregeai                      |                           |
| Mère Richard                        |                           |
| Marie Granger (sur la moto)         |                           |
| André Beudet (ongreur, sur la moto) |                           |
| Roger Beudet                        |                           |
| Octave Ebras                        |                           |
| Edouard Bernard                     |                           |
| Léon Audouin                        |                           |
| Auguste Moineau                     |                           |

### Le pont en 1913



Au prochain numéro : le Haut-Bourg.

***Comité de rédaction :***

*F. AUDOUX*

*C. BERNARDIE*

*C. CHEVAIS*

*C. DEVERGE*

*H. LEOBET*

*C. MARCHAND*

*I. RIBARDIERE*

***Publication assistée par ordinateur :***

*I. AUDOUX*

*M. ROUET*

***Impression :***

*Mairie de Château – Garnier.*